



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le douze mars, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

Adjoint au Maire : BOCHATON Maryse, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérard

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, GAVARD-PERRET Alexandre, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de CHENEVAL Jean-Pierre à POCHAT-BARON Pascal ; de DEVESA Marie à VIGNY Gérard

Absent : GERNAIS Benjamin

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Francis GOY est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 23
Représentés : 2
Votants : 25

Délibération n° D2024_032 – FINANCES

Attribution d'une subvention à l'ANACR – Comité local de Saint-Jeoire Vallée du Risse môle Marignier

Le comité local de l'ANACR sollicite une aide financière pour aider l'association dans la réalisation de ses projets de mémoire. Il s'agit notamment de la finalisation du changement des plaques de mémoire sur les tombes des résistants disparus, de l'organisation d'une exposition itinérante « résistance et déportation », de la réalisation de 6 rollups sur les événements de la résistance locale, de travail auprès des scolaires dans le cadre du concours national résistance et déportation. Il est proposé d'accorder une subvention de 150 €.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** une subvention de 150 € à l'ANACR – Comité local de Saint-Jeoire Vallée du Risse Môle Marignier
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme

Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON



Le secrétaire de séance
Francis GOY



Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 02/04/2024
Publication en ligne le 02/04/2024
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale CHAPUIS